

SELARL A PRIM

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Au capital de 200 000 Euros
Siège social : 119 Boulevard de la Bataille de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

R.C.S. : 509 623 617 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2026

EXTRAIT

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-neuf mai,

Les associés se sont réunis au siège social de la société A PRIM, 119 Boulevard de la Bataille de Stalingrad, 69100 VILLEURBANNE, sur la convocation de la Gérance, et ce conformément aux dispositions légales.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Maître Sandrine MOUSSY, titulaire de 900 parts sociales en pleine propriété ;
- Maître Olivier GRET, titulaire de 900 parts sociales en pleine propriété ;
- Maître Carole CHAMPIGNY, titulaire de 200 parts sociales en pleine propriété ;

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Maître Sandrine MOUSSY est désignée en qualité de présidente de l'Assemblée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Réduction du capital social d'une somme de 20 000 euros par voie de rachat par la Société puis d'annulation de parts sociales,
- Modalités de la réduction de capital, et délégation de pouvoirs
- .../...
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, et agissant conformément à l'article 8 des statuts, décide de réduire le capital d'un montant de 20 000 euros pour le ramener de 200 000 euros à 180.000 euros par voie de rachat par la Société, en vue de

leur annulation, des 200 parts sociales de 100 euros chacune numérotées de 51 à 100 et de 151 à 300, entièrement libérées, dont Madame Carole CHAMPIGNY est propriétaire.

Le prix de rachat des 200 parts sociales est fixé au prix global et forfaitaire de 68 000 euros, soit 340 euros par part rachetée.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des parts sociales rachetées, soit un montant de 48 000 euros, sera imputé sur le poste « Autres réserves » qui est ramené (après affectation du résultat 2025) de 273 391,24 € à 225 391,24 €.

La valeur des parts sociales annulées sera payée en numéraire, le jour de la constatation de la réalisation de l'opération, à Madame Carole CHAMPIGNY.

La réduction de capital n'étant pas motivée par des pertes, elle ne deviendra effective qu'à l'expiration du délai légal d'opposition des créanciers sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, et sous réserve du délai d'opposition des créanciers ci-avant énoncé, l'Assemblée Générale décide que, par le seul fait de leur rachat, les parts qui en feront l'objet ainsi que tous les droits y attachés, notamment le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, seront annulés.

L'entrée en jouissance et le transfert de propriété auront lieu le jour de la signature du procès-verbal des décisions de la gérance constatant la réalisation définitive de l'opération de réduction du capital, après l'expiration du délai légal d'opposition des créanciers, la réduction de capital n'étant pas motivée par des pertes.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Madame Sandrine MOUSSY, en sa qualité de cogérant, pour procéder, à l'expiration du délai légal d'opposition des créanciers, à l'annulation des parts sociales rachetées par la Société, procéder au paiement de leur valeur à Madame Carole CHAMPIGNY, constater la réalisation définitive de la réduction de capital ainsi que la modification des statuts..

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

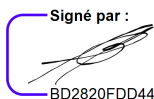
CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère également au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme par la gérance,

Sandrine MOUSSY

Signé par :

BD2820FDD44C42D...